

Bessoncourt

La nouvelle salle communale se fera

Lors du dernier conseil municipal de l'année, douze conseillers étaient présents et trois avaient donné procuration. Au menu du jour :

- **Budget communal, subventions d'investissement** : La durée d'amortissement est unanimement portée à un an, à partir de janvier, pour les 13.816 € versés à Territoire Habitat.

- **Budget eau** : les travaux d'aménagement réalisés en 2014 rue des Eglantines seront amortis sur 50 ans. Il s'agit de 47.215€ HT. Unanimité.

- **Budget communal** : des jeux d'écritures sont nécessaires pour équilibrer le budget sans en affecter le montant. Unanimité.

- **Avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage conclue entre la commune de Bessoncourt et la CCTB** : cette dernière a suspendu le projet de gymnase intercommunal mais la commune souhaite poursuivre son projet de salle communale et de salle des agrès. Il convient donc de scinder l'opération en deux phases distinctes et successives. Phase 1 : construction de la salle des fêtes et des agrès,

sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Bessoncourt, maîtrise d'ouvrage déléguée par la CCTB. Phase 2 : construction du gymnase sous maîtrise d'ouvrage de la CCTB.

Le maire a présenté l'avenant à la convention de délégation ainsi que le protocole d'accord tripartite entre la commune, la CCTB et l'architecte Jochen Klein.

Après en avoir délibéré, le conseil a donné son accord unanime.

- **Mise en accessibilité des locaux professionnels** : le centre de gestion propose aux communes un service facultatif de « conseils et accompagnement pour la mise en accessibilité des locaux professionnels ». Il porte les demandes d'aides financières auprès du FIPHFP qui a mis en place une enveloppe financière. L'adhésion se fera par convention, le service du CDG donne lieu à un prélèvement de 8,5 % de la subvention attribuée par le FIPHFP. Accord unanime pour adhérer à ce service. Dans ce cadre une subvention DETR sera également sollicitée.

A suivre.